

F I P P

Société Anonyme au capital de 15 000 000 euros
Siège social : 55 Rue Pierre Charron - 75008 Paris
542 047 212 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois septembre,
A quatorze heures,

Les Administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social.

Sont présents :

- Madame Laurence DUMENIL
- Madame Valérie DUMENIL
- Monsieur Farid BOUDIS

Les membres du conseil désignent Madame Valérie DUMENIL en qualité de Présidente de séance.

Monsieur Ludovic DAUPHIN, Directeur Général Délégué est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil, réunissant ainsi la présence de la totalité des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement du Président Directeur général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

1- Changement du Président Directeur général

La Présidente rappelle qu'au cours de l'Assemblée générale ordinaire réunie ce jour, les actionnaires ont nommé Monsieur Farid BOUDIS, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur décédé.

Conformément à l'article 15- I des statuts, le Président du Conseil d'Administration doit être choisi parmi les Administrateurs.

Le Président rappelle également que le conseil d'administration du 8 juin 2011 a opté conformément à l'article L.225-51-1 du code de commerce pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général pour l'exercice de la direction générale.

La modalité d'exercice de direction générale a été confirmée lors du conseil d'administration du 27 juin 2023.

VD

La Présidente rappelle aux membres que Monsieur Farid BOUDIS a été nommé selon les dispositions de l'article L.225-17 alinéa 3 du code de commerce.

Sa candidature est donc proposée aux membres du Conseil pour le mandat de Président du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité de nommer à compter de ce jour, Monsieur Farid BOUDIS Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

La Présidente rappelle aux membres du Conseil que selon l'article 15- I des statuts, la durée du mandat du Président du Conseil d'Administration ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Farid BOUDIS n'a pas pris part au vote de la délibération le concernant.

Le conseil confirme la continuité du mode d'exercice de la direction générale choisi par le Conseil d'Administration le 8 juin 2011.

En conséquence, Monsieur Farid BOUDIS, Président du conseil d'administration exercera également à compter de ce jour, les fonctions de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Il prend le titre de Président Directeur Général.

Monsieur Farid BOUDIS remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare accepter ses fonctions. Il précise qu'il satisfait à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

Le Président Directeur Général n'aura droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions mais il pourra prétendre, sur justificatifs au remboursement des frais exposés dans l'exercice de ses fonctions de Président Directeur Général.

2- Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'administration confère tout pouvoir à son Président Directeur général et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prévues par la loi ou les règlements.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et les Administrateurs présents.

La Présidente de séance



Les Administrateurs



*« Bon pour acceptation des fonctions
de Président Directeur Général »*